



SECTORAL STRATEGIC APPROACH TO COOPERATE ON SKILLS IN THE CONSTRUCTION INDUSTRY

**WP5. ÉTUDE SUR LES PROFILS
PROFESSIONNELS**

Produit 5.2 Rapport national de la BELGIQUE



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

All.Construction

Blueprint pour l'industrie de la construction

Durée du projet :

01/01/2019-31/12/2022

Numéro de projet :

600885-EPP-1-2018-1-ES-EPPKA2-SSA-B

Version	Date	Modifié par	Commentaires
1.0	31/5/2022	Mousoulidi Aspasia	Modèle
1.1	30/8/2022	Tous les partenaires doivent soumettre leur rapport	

Programme ERASMUS+

Action clé 2 - Appel 2018

Coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques
Alliances sectorielles pour les compétences pour la mise en œuvre d'une
nouvelle approche stratégique ("Blueprint") de la coopération sectorielle
en matière de compétences

Numéro de projet :

600885-EPP-1-2018-1-ES-EPPKA2-SSA-B

PARTENARIAT		
EFP	Représentants sectoriels	Pays
FLC(Coordonateur)	CNC	Espagne
IFAPME	Embuild	Belgique
SATAEDU	-	Finlande
CCCA-BTP	FFB	France
BZB	ZDB	Allemagne
BFW-NRW		
AKMI	PEDMEDE	Grèce
LIT	-	Irlande
FORMEDIL	ANCE	Italie
VSRC	LSA	Lituanie
CENFIC	-	Portugal
ŠOLSKI	CCIS CCBMIS	Slovénie
	BUDOWLANI(Syndicat)	Pologne
Représentants sectoriels européens		
FIEC		
EFBWW		
EBC		

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, qui reflète uniquement les opinions des auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans cette publication.

Numéro de projet : 600885-EPP-1-2018-1-ES-EPPKA2-SSA-B

Contenu

Introduction	6
Méthodologie.....	7
1. Systèmes d'enseignement et de formation professionnels en Belgique	7
2. Focus sur la communauté francophone.....	9
A. Rôle du SFMQ.....	9
1. Missions du SMFQ.....	9
2. Développement des profils SFMQ	10
3. Mise à jour des profils du SFMQ	12
4. Introduction de l'efficacité énergétique, de l'économie circulaire et de la numérisation dans les profils de construction du SFMQ.	12
5. Liens avec les classifications internationales	12
6. Positionnement sur le cadre européen des certifications (CEC).....	13
B. Rôle de l'IFAPME	13
Présentation des profils professionnels nationaux.....	15
Profil professionnel n°1 : Maçon.....	15
Profil professionnel n°2 : Chapiste	16
Profil professionnel n°3 : Carreleur	18
Profil professionnel n°4 : Plafonneur-cimentier	19
Profil professionnel n°5 : Couvreur	21
Profil professionnel n°6 : Étancheur	22
Profil professionnel n°7 : Peintre	24
Profil professionnel n°8 : Charpentier.....	25
Profil professionnel n°9 : Constructeur-monteur de bâtiment en structure bois	27
Profil professionnel n°10 : Menuisier d'intérieur.....	29
Profil professionnel n°11 : Menuisier d'extérieur	31
Profil professionnel n°12 : Installateur électricien résidentiel.....	33
Contexte national en matière de construction.....	35
1. Contexte économique national	35
2. Contexte politique régional.....	35
A. Bruxelles	36
B. Wallonie	36

3. Environnement des entreprises	37
4. Contexte régional de la formation	37
A. Bruxelles	37
B. Wallonie	38
Profils professionnels émergents.....	40
1. Exemple du “Technicien-coordonateur en rénovation énergétique” (IFAPME).....	40
Synopsis.....	43

Introduction

En raison des différences régionales, le contexte belge de l'enseignement et de la formation professionnels est très complexe. Le présent rapport s'est concentré sur la situation en Belgique francophone.

Les nouveaux développements en matière de digitalisation, d'efficacité énergétique et d'économie circulaire sont au cœur des préoccupations du secteur belge de la construction et des opérateurs de formation (par exemple, le nouveau profil de technicien en rénovation énergétique développé par l'IFAPME). La formation continue peut également être un moyen d'améliorer et d'actualiser les compétences des professionnels du secteur de la construction.

Dans un système de formation duale où le nombre d'heures de cours est limité, il est difficile d'actualiser les profils professionnels et de formation en ajoutant de nouvelles compétences, car cela implique de faire des choix et de réduire (ou de supprimer) les heures allouées à d'autres compétences dans le programme de base (ce qui peut expliquer l'absence de compétences optionnelles dans les profils).

Méthodologie

Une brève introduction au paysage institutionnel belge et aux systèmes d'enseignement et de formation professionnels (1) est nécessaire pour comprendre la méthodologie utilisée dans ce rapport (2).

1. Systèmes d'enseignement et de formation professionnels en Belgique

La Belgique est un État fédéral avec deux types d'entités fédérées : les **communautés**, dont l'élément constitutif est la langue et la culture, et les **régions**, dont l'élément déterminant est le territoire. Les communautés sont au nombre de trois : la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone. Elles sont réparties sur le territoire belge, qui est divisé administrativement en trois régions : la Région wallonne, la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale.

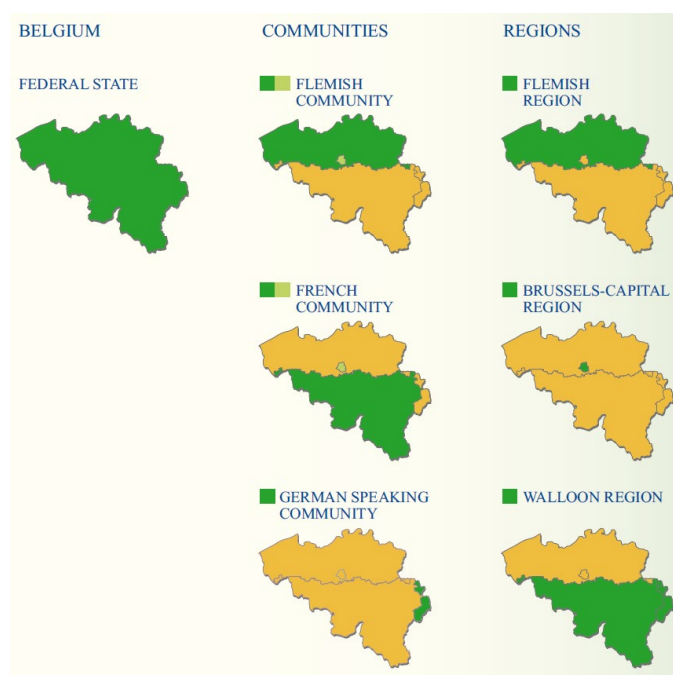


Figure 1 - Carte des régions et communautés de Belgique (source : [AEE](#))

Une grande partie des compétences en matière d'enseignement et de formations professionnels (EFP) a été transférée aux entités fédérées¹. Le système belge est donc complexe : même si les compétences politiques sont identiques d'une entité fédérée à l'autre, il existe de nombreuses variations dans la mise en œuvre de ces compétences selon la communauté/région que l'on analyse.

En Belgique, l'enseignement obligatoire commence à l'âge de 6 ans et dure jusqu'à l'âge de 18 ans. Les douze années d'enseignement obligatoire comprennent six années d'enseignement primaire et six années d'enseignement secondaire. Les politiques concernant les élèves de l'enseignement obligatoire sont placées sous la tutelle du ministère de l'enseignement de chacune des Communautés (flamande, française et germanophone).

Au niveau secondaire, on peut distinguer plusieurs types d'options d'EFP :

1. Les programmes d'EFP en milieu scolaire s'adressent aux élèves à partir de 14 ans et sont divisés en deux filières : l'enseignement secondaire technique et l'enseignement secondaire professionnel. Les apprenants inscrits dans les programmes d'enseignement secondaire technique reçoivent une formation reconnue et/ou un enseignement technique avancé débouchant sur un certificat d'enseignement secondaire supérieur. Les programmes d'enseignement secondaire professionnel sont axés sur la pratique et préparent à l'entrée dans la vie active. Les deux types de programmes conduisent à l'obtention d'un certificat de qualification (à la fin de la sixième année) ou d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur à la fin de la septième année dans la filière professionnelle.
2. Dès l'âge de 15 ans, les apprenants peuvent également opter pour un apprentissage ou un programme dual alternant travail et formation théorique, organisé soit par des établissements d'enseignement, soit par des centres de formation gérés par les services publics. Dans ces programmes, les apprenants suivent des cours d'enseignement général et technique dans une école ou un centre de formation (1 à 2 jours par semaine). Le reste de la semaine, ils sont formés en travaillant dans une entreprise. Ce système vise à préparer des travailleurs qualifiés et des travailleurs indépendants. Les programmes de formation à l'entrepreneuriat sont ouverts aux adultes (plus de 18 ans).

Les services publics de formation organisent des apprentissages et des formations à l'entrepreneuriat. Les opérateurs de ces programmes sont

- SYNTRA Vlaanderen (Vlaams Agentschap voor Ondernemersvorming) dans la région flamande ;
- IFAPME (Institut wallon de formation en alternance des indépendants et des petites et moyennes entreprises) en Région wallonne ;
- SFPME (Service formation pour les petites et moyennes entreprises) dans la Région de Bruxelles-Capitale ;

¹ Le niveau fédéral est toujours responsable de la détermination de la durée de l'enseignement obligatoire, des exigences minimales pour le diplôme d'enseignant et des pensions des enseignants.

- IAWM (Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in kleinen und mittleren Unternehmen) dans la communauté germanophone.

La stratégie, les politiques et les mesures affectant l'emploi et l'EFP sont négociées avec les partenaires sociaux, ce qui conduit à des accords interprofessionnels. Les partenaires sociaux sont directement impliqués, par le biais de contrats-cadres, dans l'organisation des programmes de formation duale et de formation professionnelle continue.

En raison des différentes réalités socio-économiques régionales, la Flandre, la Wallonie, la Communauté germanophone et la Région de Bruxelles-Capitale ont des objectifs et des priorités différents. Ces objectifs et priorités sont formalisés dans des déclarations gouvernementales concernant, par exemple, l'apprentissage des langues, les nouvelles technologies, l'emploi durable, la formation des jeunes ou l'adéquation entre les compétences de la population active et les besoins du marché du travail.

2. Focus sur la communauté francophone

Compte tenu de la complexité et de la disparité du système éducatif belge décrites dans la section précédente, notre analyse se concentre uniquement sur l'organisation des métiers et des profils de formation en Communauté française : nous avons analysé les profils de métiers et de formations élaborés par le *Service Francophone des Métiers et des Qualifications* (SFMQ) et les programmes de formations élaborés par le réseau IFAPME (situé en Wallonie et dépendant du gouvernement de la Région wallonne).

En plus de la recherche documentaire, deux entretiens ont été menés en 2021 avec le directeur du SFMQ et avec le conseiller pédagogique de l'IFAPME en charge du secteur de la construction.

A. Rôle du SFMQ

1. Missions du SFMQ

Le *Service Francophone des Métiers et des Qualifications* (SFMQ) est un service des Gouvernements de Wallonie, de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) et du Collège de la Commission communautaire française de Bruxelles, créé par un Accord de coopération.

Ses principales missions sont les suivantes :

- réaliser des profils métiers qui reflètent les activités professionnelles exercées par les travailleurs ;

- réaliser des profils de formation qui correspondent aux profils métiers, garantissant ainsi la cohérence entre les acquis en fin de formation et les besoins du monde du travail ;
- participer au positionnement des certifications au sein du Cadre Francophone des Certifications (CFC).

Le SFMQ rassemble :

- Les acteurs de l'emploi qui participent à la production des profils métiers :
 - des représentants des services publics de l'emploi (Forem, Actiris) ;
 - des représentants des organisations d'employeurs ;
 - des représentants des organisations syndicales.
- Les acteurs de la formation, de la validation des compétences et de l'enseignement qui participent à la production des profils de formation :
 - des représentants des opérateurs de l'enseignement ordinaire et spécialisé ;
 - des représentants des opérateurs de l'enseignement de promotion sociale ;
 - des représentants des opérateurs publics de formation professionnelle ;
 - des représentants des opérateurs de la formation en alternance ;
 - des représentants des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle ;
 - le Consortium de validation des compétences.

Le SFMQ renforce la relation entre le monde professionnel et le monde de l'enseignement, de la formation et de la validation des compétences. Les objectifs des seconds sont les attentes du premier. Il établit une coopération entre tous les interlocuteurs mentionnés ci-dessus.

2. Développement des profils SFMQ

Le SFMQ produit des profils en deux temps :

1) Profils métiers

La toute première étape du processus est une étude préliminaire, qui conduit à la détermination des grappes de métiers, puis des profils métiers et de formation. Il s'agit d'une approche globale des métiers concernés et de l'offre actuelle de formation et de validation des compétences pour ces métiers.

L'étude préliminaire contextualise le métier dans son environnement économique, dans ses interactions avec d'autres métiers connexes, éventuellement en les hiérarchisant, et dans son environnement de formation.

Exemple d'une grappe de métiers : la transformation du bois

Chaque grappe comprend plusieurs profils métiers. Ces profils métiers, élaborés en partenariat avec les partenaires sociaux, décrivent la profession concernée et déterminent les compétences professionnelles nécessaires au travailleur.

Le processus de création d'une grappe de métiers est estimé entre 2 et 2,5 ans car il implique de nombreux partenaires.

2) Profils de formation

Les profils de formation sont spécifiques à chaque métier. Le SFMQ détermine, avec l'ensemble des opérateurs d'enseignement et de formation, les acquis d'apprentissage permettant de déduire l'acquisition des compétences professionnelles, l'équipement minimum nécessaire et le cadre d'évaluation commun.

Dans ce cadre, le SFMQ identifie des "parcours de formation" lorsqu'il juge pertinent de réaliser des unités d'apprentissage communes à plusieurs métiers. Par exemple, un plafonneur d'argile doit avant tout avoir les compétences d'un plafonneur dans le profil de base. On parle dans ce cas d'un parcours de spécialisation.

Les profils de formation précisent les résultats de l'apprentissage, mais laissent une marge de manœuvre, car le public peut varier d'un opérateur à l'autre.

Un avis de correspondance sur l'adéquation entre le profil métier et le profil de formation est donné par la *Chambre des Métiers* (ChaM). Sur cette base, la *Chambre de Concertation et d'Agrément* (ChaCA) agréé la correspondance entre le profil métier et le profil de formation.

Parfois, des ajustements sont effectués entre les profils métiers et les profils de formation, l'objectif étant une meilleure adéquation entre le monde de l'entreprise et le monde de l'enseignement.

Les Gouvernements et le Collège approuvent les profils métiers et les profils de formation au moins une fois par an, avant le 1er octobre, et fixent le délai maximum de mise en œuvre par les opérateurs de formation, de validation et d'enseignement.

Les opérateurs d'enseignement, de validation et de formation s'approprient les profils convenus et réalisent ensuite leurs référentiels ou programmes de formation.

Une fois ces référentiels réalisés, les opérateurs concernés adressent au SFMQ une demande d'avis de conformité qui, une fois délivré, sera automatiquement suivie de l'introduction d'une demande de positionnement de la certification dans le Cadre Francophone des Certifications (CFC).

Il est à noter que la SFMQ met à disposition les profils mais que ce sont les opérateurs qui mettent en œuvre l'offre de formation. La SFMQ ne peut donc pas obliger les opérateurs à mettre en œuvre les profils qu'il propose.

En revanche, le SFMQ dispose de critères pour choisir les métiers et les domaines sur lesquels il va se concentrer. Il travaillera donc en priorité sur les métiers en pénurie et se concentrera d'abord sur les secteurs où la demande est forte et le public potentiel suffisamment important.

3. Mise à jour des profils du SFMQ

Une mise à jour des profils métiers et de formation est prévue. L'initiative de cette mise à jour peut venir soit des opérateurs de formation, soit des partenaires sociaux.

Il existe deux types de méthodologies :

- Une procédure simplifiée : si une modification a été clairement identifiée, les experts la valident et, en quelques mois, un profil peut être mis à jour.
- Une procédure complète : si les changements sont trop nombreux ou importants, l'élaboration du profil métier et du profil de formation doit être reprise à zéro.

4. Introduction de l'efficacité énergétique, de l'économie circulaire et de la numérisation dans les profils de construction du SFMQ.

L'efficacité énergétique est traduite en compétences professionnelles pour les différents métiers concernés.

L'économie circulaire est également prise en compte dans les profils. Le SFMQ différencie ce qui relève du rôle et de la responsabilité du travailleur et de l'employeur dans la prise de décision

La numérisation n'est pas considérée comme une compétence en tant que telle. Mais les profils de formation précisent si les outils numériques doivent être utilisés ou non et prévoient le temps d'apprentissage nécessaire.

5. Liens avec les classifications internationales

Pour l'instant, le SFMQ est tenu de classer les professions en fonction des codes ROME.

L'ECSO est considéré comme un outil intéressant et comme une source d'information, mais il n'y a pas de lien direct entre les profils métiers et de formation du SFMQ et les profils de l'ECSO.

6. Positionnement sur le cadre européen des certifications (CEC)

C'est le SFMQ qui introduit les demandes de conformité des niveaux au cadre européen.

Au niveau du comité de pilotage du cadre francophone, il y a 4 représentants du SFMQ qui siègent parmi les 9 membres. Il existe donc une étroite collaboration entre le SFMQ et l'équipe du cadre francophone.

Les opérateurs ont trois ans pour soumettre une demande de conformité sur les référentiels de formation.

B. Rôle de l'IFAPME

Comme les autres opérateurs, l'IFAPME met en œuvre des profils de formation en développant des programmes de formation.

Pour les formations en apprentissage (pour les jeunes à partir de 15 ans), l'IFAPME suit de près les profils de formation tels qu'ils ont été conçus par le SFMQ. Dans certains cursus, quelques heures peuvent être ajoutées, mais c'est rare.

Pour les formations de chef d'entreprise (pour les adultes à partir de 18 ans), l'IFAPME dispose d'une plus grande marge de manœuvre et peut ajouter plus d'heures. Par exemple, pour la couverture, il est possible de proposer un programme de deux ans, comme le prescrit le SFMQ, et l'IFAPME pourrait alors proposer une année supplémentaire qui inclurait la construction durable.

Les autorités politiques peuvent demander à l'IFAPME d'intégrer des concepts tels que la construction durable dans leurs référentiels de formation.

Le Comité de Gestion de l'IFAPME a également un pouvoir de décision et l'idéal est une concertation avec le secteur pour intégrer de nouvelles formations.

L'approbation finale du référentiel relève du ministre de tutelle (gouvernement de la Région wallonne).

L'IFAPME collabore avec la Région bruxelloise et la Communauté germanophone pour l'établissement de profils de formation.

Les référentiels IFAPME ne distinguent pas des compétences primaires et des compétence secondaires. Toutes les unités d'apprentissage d'un référentiel doivent être suivies. En revanche, l'IFAPME peut créer des passerelles entre les unités d'apprentissage. Par exemple, après deux ans en menuiserie, l'apprenant peut choisir de se spécialiser en gestion d'entreprise de construction.

L'ajout de compétences, par exemple en matière de rénovation énergétique, à un profil de formation existant peut être rapide et prendre environ un an à rédiger et à mettre en œuvre.

En revanche, la refonte complète d'un référentiel prend plus de temps.

Positionnement du CEC

Pour les cursus de l'IFAPME basés sur les profils de formation émis par le SFMQ, c'est le SFMQ qui a déjà établi la correspondance avec les niveaux européens.

Pour les autres formations, les niveaux sont définis par l'IFAPME selon les descripteurs du CEC.

Ces niveaux sont ensuite approuvés par le comité de pilotage du cadre francophone.

En général, les apprentissages (15-18 ans) sont positionnés au niveau 4 du CEC et les formations entrepreneuriales (18 ans et plus) au niveau 5.

Présentation des profils professionnels nationaux

Les profils métiers ci-dessous ont été élaborés par le SFMQ et sont applicables en Belgique francophone (Wallonie et Bruxelles).

Profil professionnel n°1 : Maçon

Profil professionnel No1	Nom : <i>Maçon</i>
Code national	Profil professionnel du SFMQ NQF 3 (Certificat d'apprentissage de maçon.ne)
Description	<p>Le maçon est un ouvrier qualifié dont le champ d'activité s'étend de la construction neuve à la rénovation ou à la transformation de bâtiments et de structures existants.</p> <p>Le maçon est un ouvrier qualifié chargé d'une partie du gros œuvre d'un bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none">- mise en place du chantier/déploiement du chantier- mise en place du bâtiment- terrassement et fondations- mise en place de systèmes de drainage et de drainage périphérique- exécution de la maçonnerie (y compris le jointoiment)- intégration d'éléments dans la maçonnerie- mise en place de l'isolation thermique- étanchéité des murs- bétonnage, coffrage et renforcement d'éléments simples (dalles, poutres, poteaux).
Compétences de base	<p>Principales activités professionnelles</p> <ol style="list-style-type: none">1. Mise en place/démantèlement du site de travail2. Mise en place du bâtiment3. Réaliser les travaux de terrassement et les fondations4. Installer des systèmes de drainage et de drainage périphérique5. Exécuter la maçonnerie (y compris le jointoiment)6. Intégrer des éléments dans la maçonnerie7. Placer l'isolation thermique.8. Scellement des murs9. Éléments de coffrage, de renforcement et de bétonnage <p>Exigences transversales</p> <p>Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none">- Appliquer de façon rigoureuse et permanente les règles de sécurité individuelles et collectives : être vigilant face aux dangers.

	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des équipements de protection spécifiques (chaussures, gants, casque, vêtements de travail appropriés, masque anti-poussière, lunettes, protections auditives, etc.) - respecter les exigences du Code du bien-être au travail - Entretenir les machines et les outils : contrôler, entretenir et nettoyer. - Porter l'équipement de protection individuelle (EPI) contre la chute des matériaux et des outils. - Utiliser les équipements de travail en hauteur conformément à la réglementation en vigueur. - Identifier les produits qui nécessitent un traitement spécial ou des précautions particulières (amiante, produits dangereux, produits inflammables, etc.). <p>Hygiène : appliquer strictement les règles d'hygiène.</p> <p>Ergonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les règles ergonomiques de manipulation. - Mettre en œuvre et utiliser correctement les équipements de levage et les aides à la manutention <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer strictement la réglementation en vigueur sur le respect de l'environnement - Nettoyer le site et assurer le tri des déchets - Faire un usage économique et écologique de l'équipement et des matériaux. - Appliquer les réglementations en vigueur concernant la performance énergétique des bâtiments
Compétences optionnelles	N/A
Mise à niveau des compétences	<p>Comprendre les pratiques de construction durable, Familiarité avec les systèmes de gestion de l'énergie des bâtiments (BEMS)</p> <p>Compétences en matière de gestion des déchets et de recyclage</p> <p>Compréhension des outils de construction numérique et du BIM</p> <p>Connaissance des techniques d'isolation à haut rendement énergétique</p> <p>Compétences en matière de documentation et de rapports numériques</p>

Profil professionnel n°2 : Chapiste

Profil professionnel No2	Nom : <i>Chapiste</i>
Code national	SFMQ Profil professionnel NQF 3 (Certificat de qualification de chapiste)
Description	Le chapiste fournit aux dalles porteuses des couches de colle, des couches de désolidarisation, des couches d'isolation et une couche de finition : la chape. La chape est généralement recouverte d'un revêtement de sol et/ou d'une finition polie.

<p>Compétences de base</p>	<p>Principales activités professionnelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préparer le travail 2. Poser une chape collée 3. Poser une chape non collée 4. Poser une chape flottante 5. Poser une chape autonivelante <p>Exigences transversales</p> <p>Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter le plan de sécurité : - Utiliser et entretenir les équipements de protection collective et individuelle spécifiques au travail effectué. - Identifier les produits dangereux et prendre les mesures appropriées - Lire et comprendre les instructions des fabricants affichées sur les produits et les outils (précautions d'emploi) - Suivre les instructions d'utilisation des équipements et des produits - Entretenir les zones d'accès - Appliquer les règles de prévention et les mesures définies en cas de premiers secours. <p>Hygiène : Respecter les exigences du Code du Bien-être au Travail</p> <p>Ergonomie : Respecter les règles ergonomiques de manipulation.</p> <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les règles de sécurité pour l'élimination des produits dangereux pour l'environnement - Utiliser rationnellement l'eau et l'énergie - Trier et éliminer les déchets conformément à la réglementation en vigueur et aux règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement. <p>Utiliser les équipements et les matériaux de manière économique et écologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments (PEB). <p>Gestion du temps : Respecter le calendrier convenu</p>
<p>Compétences optionnelles</p>	<p>N/A</p>
<p>Mise à niveau des compétences</p>	<p>Comprendre et travailler avec des matériaux de revêtement de sol durables</p> <p>Acquérir des connaissances sur les systèmes de chauffage par le sol économe en énergie</p> <p>Maîtrise de la mesure et de l'analyse numérique de la surface des sols</p> <p>Compréhension des techniques de contrôle de l'humidité et de protection contre l'humidité</p>

Adopter des outils numériques de gestion de projet et de communication

Profil professionnel n°3 : Carreleur

No3 Profil professionnel	Nom : <i>Carreleur</i>
Code national	SFMQ Profil professionnel NQF 3 (Certificat d'apprentissage de carreleur.euse)
Description	<p>Le carreleur procède, sur base d'un dessin ou d'indications, en respectant les instructions données par un chef d'entreprise, au revêtement des murs intérieurs et extérieurs (façades), des sols, des escaliers, des seuils, des appuis de fenêtres et des terrasses avec des carrelages.</p> <p>Il pose ses carrelages à l'aide de mortier et/ou de colle.</p> <p>Le carreleur commence son travail après que tous les travaux de gros œuvre et de plâtrerie, la pose des tuyaux de chauffage et des équipements sanitaires, les installations électriques, la pose des menuiseries extérieures et l'installation de la domotique ont été achevés.</p> <p>Parfois, le carreleur doit également cimenter les murs et réaliser la chape. Le carrelage n'est réalisé qu'après la préparation des surfaces à carreler.</p> <p>En principe, les murs sont d'abord carrelés, puis le sol.</p> <p>Le carreleur travaille souvent comme ouvrier d'une entreprise de construction, parfois comme indépendant.</p>
Compétences de base	<p>Principales activités professionnelles</p> <ol style="list-style-type: none">1. Préparer le travail2. Réaliser les supports3. Effectuer la pose de carrelages de sol sur une chape fraîche4. Effectuer le collage de carrelages de sol.5. Réaliser la pose collée d'un revêtement mural.6. Carreler un escalier7. Effectuer des travaux de finition et de rangement <p>Exigences transversales</p> <p>Sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Appliquer de façon rigoureuse et permanente les règles de sécurité individuelles et collectives- Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) : chaussures, gants, casque, vêtements de travail adaptés, masque anti-poussière, lunettes, protections auditives...)- Respecter les prescriptions du Code du bien-être au travail- Entretenir les machines et les outils : vérifier, entretenir et nettoyer.- Placer et vérifier les équipements de protection collective (EPC).- Utiliser les équipements de travail en hauteur conformément

	<p>à la réglementation en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les produits nécessitant un traitement ou des précautions particulières (amiante, produits dangereux, inflammables, etc.). <p>L'hygiène : Appliquer strictement les règles d'hygiène.</p> <p>Ergonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les règles ergonomiques de manutention. - Mettre en œuvre et utiliser correctement les équipements de levage et les aides à la manutention, <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer strictement la réglementation en vigueur sur le respect de l'environnement - Nettoyer son matériel. - Nettoyer le chantier - Trier et assurer l'évacuation des déchets. - Utiliser les équipements et les matériaux de manière économique et écologique. - Appliquer la réglementation en vigueur en matière de Performance Energétique des Bâtiments (P.E.B.). <p>Gestion du temps : Veiller à ce que le travail soit effectué dans les délais impartis.</p>
Compétences optionnelles	N/A
Mise à niveau des compétences	<p>Familiarité avec les matériaux de carrelage respectueux de l'environnement ;</p> <p>Acquérir des connaissances sur les techniques de pose de carrelage à haut rendement énergétique</p> <p>Adopter des outils de conception et de visualisation numériques</p> <p>Connaissance des pratiques de l'économie circulaire en matière d'enlèvement et de réutilisation des carreaux de faïence</p> <p>Maîtrise des logiciels d'estimation numérique et de gestion de projet</p>

Profil professionnel n°4 : Plafonneur-cimentier

Profil professionnel No4	Nom : <i>Plafonneur-cimentier</i>
Code national	SFMQ Profil professionnel NQF 3 (Certificat d'apprentissage de plafonneur.euse - cimentier.ère)
Description	<p>Le plafonneur-cimentier est l'ouvrier qui applique une couche de finition sur les murs intérieurs et les plafonds (plâtre, argile), ainsi que sur les façades (enduits, ciments) afin d'améliorer leurs caractéristiques physiques et esthétiques ("enduits humides").</p>

	<p>Les travaux d'isolation, de réparation et d'entretien font également partie du métier.</p> <p>Le plafonneur-cimentier est également compétent pour le montage et la pose de faux plafonds et de cloisons intérieures en plaques de plâtre enduites, ainsi que pour le montage de cloisons intérieures pleines en plaques de plâtre ("cloisons sèches").</p> <p>Il doit également être capable de poser des moulures et des ornements préfabriqués sur des surfaces enduites (plafonds, etc.) ou cimentées (façades).</p>
Compétences de base	<p>Principales activités professionnelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser le travail demandé et préparer le poste de travail 2. Préparer les supports 3. Appliquer les couches de finition intérieures : plâtre, argile 4. Appliquer les finitions extérieures à base de ciment et les enduits 5. Poser des plaques de plâtre enduites horizontales et verticales 6. Poser les cloisons intérieures en plaques de plâtre <p>Exigences transversales</p> <p>Sécurité (...)</p> <p>)</p> <p>Hygiène (...)</p> <p>Ergonomie (...)</p> <p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trier et éliminer les déchets conformément à la réglementation - Voici quelques-unes des façons dont vous pouvez utiliser vos compétences et vos connaissances pour améliorer votre environnement de travail. - Utiliser l'eau de manière rationnelle - Éliminer l'eau conformément aux règles - Utiliser de manière rationnelle les machines qui consomment des combustibles fossiles ou qui polluent (appareils et machines électriques)
Compétences optionnelles	N/A
Mise à niveau des compétences	<p>Familiarité avec les matériaux durables et à faible teneur en carbone pour la plâtrerie et la cimentation</p> <p>Acquérir des connaissances sur les techniques d'isolation efficaces sur le plan énergétique</p> <p>Adopter des outils de conception et de visualisation numériques</p> <p>Comprendre les principes de l'économie circulaire dans la gestion des déchets</p>

L'adoption de la documentation numérique et des processus d'établissement de rapports permet de rationaliser la communication et la gestion des projets.

Profil professionnel n°5 : Couvreur

No5 Profil professionnel	Nom : <i>Couvreur</i>
Code national	Profil professionnel du SFMQ NQF 3 (Certificat d'apprentissage de couvreur.euse)
Description	<p>Le couvreur est l'ouvrier qualifié qui réalise les travaux suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à l'organisation de la sécurité collective et individuelle sur le chantier conformément au plan de sécurité, de santé et d'environnement, - participation à l'approvisionnement du chantier en matériaux et à l'installation des machines et équipements spécifiques, - pose du complexe de couverture (sous-toiture, film d'étanchéité à l'air, isolation), - pose de diverses couvertures traditionnelles ou métalliques, - pose des évacuations d'eaux pluviales et de leurs supports, - pose et étanchéité de divers éléments de couverture (solins, pénétrations, etc.), - pose de divers bardages, - pose d'équipements de couverture (panneaux solaires, paratonnerres, antennes, etc.), - pose de bardages divers, - pose d'équipements de toiture (panneaux solaires, paratonnerres, antennes, etc.) - dépose d'éléments de toiture existants et travaux de charpente simples dans le cadre de travaux de transformation et de rénovation.
Compétences de base	<p>Activités professionnelles clés</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. (Dés)installer et organiser le chantier (accès, approvisionnement en matériaux, sécurité) 2. Analyser et préparer la toiture 3. Réaliser la toiture complexe 4. Réaliser une toiture traditionnelle 5. Réaliser une couverture métallique 6. Réaliser les raccords de toiture 7. Façonner et installer les éléments de drainage et d'évacuation des eaux pluviales. 8. Réaliser le bardage 9. Installer des équipements de toiture (panneaux solaires, paratonnerres, antennes, anti-pigeons, échelles à neige,...) <p>Exigences transversales</p> <p>Sécurité/hygiène (...)</p> <p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les fluides et l'énergie de manière efficace et

	<p>rationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les machines et les outils de manière efficace et rationnelle - Respecter les exigences en matière de bruit - Prendre des mesures de prévention et de protection contre le bruit - Limiter les émissions de poussières - Assurer le tri et l'élimination des déchets - Assurer la protection contre la nocivité de certains matériaux et substances - Identifier les produits dangereux, toxiques ou inflammables - Assurer la traçabilité des produits - Appliquer les prescriptions techniques visant à augmenter la performance énergétique des bâtiments (PEB) - Assurer la mise en œuvre des matériaux permettant de répondre aux exigences PEB. <p>Gestion du temps (...)</p> <p>Ergonomie (...)</p>
Compétences optionnelles	N/A
Mise à niveau des compétences	<p>Connaissance des matériaux de couverture durables</p> <p>Acquérir des connaissances sur les techniques de toiture à haut rendement énergétique, y compris l'installation correcte de l'isolation, des pare-vapeur et des revêtements de toiture réfléchissants.</p> <p>Adopter les outils numériques de conception et de planification</p> <p>Comprendre les principes de l'économie circulaire dans la gestion des déchets</p>

Profil professionnel n°6 : Étancheur

No6 Profil professionnel	Nom : étancheur
Code national	SFMQ Profil professionnel NQF 3 (Certificat de qualification d'étancheur.euse)
Description	<p>L'étancheur est l'ouvrier qualifié qui effectue les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à l'organisation de la sécurité collective et individuelle sur le chantier conformément au plan de sécurité, d'hygiène et d'environnement, - participation à l'approvisionnement du chantier en matériaux et à l'installation des machines et équipements spécifiques, - pose du complexe de couverture (sous-toiture, film d'étanchéité à l'air, isolation),

	<ul style="list-style-type: none"> - étanchéité et revêtement des bâtiments (toitures, ouvrages d'art, réservoirs, caves...) à l'aide de produits bitumineux ou synthétiques appliqués à chaud ou à froid, sous forme fondue ou liquide.) à l'aide de produits bitumineux ou synthétiques appliqués à chaud ou à froid, à l'état fondu ou liquide, - pose d'évacuations d'eaux pluviales et de leurs supports, - pose et étanchéité de divers éléments de couverture (solins, pénétrations, etc.), - pose et étanchéité d'accessoires de couverture (support de panneaux photovoltaïques, etc.), - dépose d'éléments de couverture existants et réalisation de travaux de charpente simples dans le cadre de travaux de transformation et de rénovation, - préparation à la mise en place de toitures végétalisées extensives.
Compétences de base	<p>Principales activités professionnelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. (Dés)installer et organiser le chantier (accès, approvisionnement en matériaux, sécurité) 2. Analyser et préparer la toiture (toit plat) 3. Réaliser le complexe de toiture (toit plat) 4. Poser une couche d'étanchéité bitumineuse (couverture, cuvelage, structure) 5. Mise en place d'une couche d'étanchéité synthétique 6. Imperméabilisation des équipements et des finitions de toiture 7. Façonner et installer les éléments de drainage et d'évacuation des eaux pluviales <p>Exigences transversales</p> <p>Sécurité/hygiène (...)</p> <p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les fluides et l'énergie de manière efficace et rationnelle - Utiliser les machines et les outils de manière efficace et rationnelle - Respecter les exigences en matière de bruit - Prendre des mesures de prévention et de protection contre le bruit - Limiter les émissions de poussières - Assurer le tri et l'élimination des déchets - Assurer la protection contre la nocivité de certains matériaux et substances - Identifier les produits dangereux, toxiques ou inflammables - Assurer la traçabilité des produits - Appliquer les exigences techniques visant à augmenter la performance énergétique des bâtiments (PEB) - Assurer la mise en œuvre des matériaux permettant de

	répondre aux exigences PEB. Gestion du temps Gestion du temps (...) Ergonomie (...)
Compétences optionnelles	N/A
Mise à niveau des compétences	Connaissance des matériaux et techniques d'isolation à haut rendement énergétique. Compréhension des pratiques d'économie d'énergie lors de l'installation de complexes de toiture. Familiarité avec les systèmes de ventilation à haut rendement énergétique pour les bâtiments. Connaissance des matériaux de toiture durables et de leurs avantages. Capacité à incorporer des matériaux recyclés ou récupérés dans les processus d'imperméabilisation et de revêtement. Compréhension des principes de l'économie circulaire dans la gestion et l'élimination des déchets. Maîtrise de l'utilisation d'outils numériques pour effectuer des mesures et des calculs précis lors des installations. Connaissance des systèmes de surveillance numérique permettant de détecter les fuites et d'assurer l'efficacité de l'imperméabilisation.

Profil professionnel n°7 : Peintre

No7 Profil professionnel	Nom : Peintre
Code national	Profil professionnel du SFMQ NQF 3 (Certificat d'apprentissage de peintre décorateur.rice)
Description	Le peintre traite les surfaces (sols, plafonds, murs intérieurs et extérieurs) afin de protéger et d'embellir les bâtiments (neufs et/ou en rénovation). C'est donc un ouvrier qualifié qui complète le bâtiment en : - la préparation des surfaces à traiter, - la réalisation de travaux de peinture (peintures solvantées, peintures à l'eau, peintures bicomposantes) sur différents supports, - l'utilisation de techniques de pulvérisation, - la pose de revêtements muraux souples (papier peint, toile à peindre, tissu mural), - la pose de revêtements de sol souples (moquette, vinyle), - la pose d'éléments décoratifs moulés.
Compétences de base	Principales activités professionnelles 1. Analyser le travail à effectuer et préparer le poste de travail.

	<p>2. Effectuer des travaux de peinture (peintures à base de solvants, peintures à base d'eau, peintures à deux composants) sur différentes surfaces.</p> <p>3. Appliquer un revêtement mural souple (papier peint, toile à peindre, tissu mural).</p> <p>4. Installer un revêtement de sol souple (moquette, vinyle).</p> <p>5. Installer des éléments décoratifs moulés (polystyrène).</p> <p>Exigences transversales Sécurité/hygiène (...) Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer strictement la réglementation en vigueur sur le respect de l'environnement - Ranger et nettoyer le site à la fin des activités - Trier et éliminer les déchets conformément aux règles en vigueur. - Appliquer les règles de sécurité pour l'élimination de certains produits dangereux pour l'environnement (solvants, etc.). - Utiliser l'eau et l'électricité de manière rationnelle. - Utiliser les équipements et les matériaux de manière économique et écologique. - Appliquer les réglementations en vigueur concernant la performance énergétique des bâtiments (PEB). <p>Gestion du temps (...)</p> <p>Ergonomie (...)</p>
Compétences optionnelles	N/A
Mise à niveau des compétences	<p>Compréhension des formulations de peinture à haut rendement énergétique et de leur impact sur l'isolation des bâtiments.</p> <p>Capacité à appliquer des revêtements thermiques pour améliorer la performance énergétique d'un bâtiment.</p> <p>Connaissance des options de peinture écologique, telles que les peintures à faible teneur en COV (composés organiques volatils) ou les peintures recyclées.</p> <p>Capacité à réutiliser ou à recycler des matériaux dans des éléments décoratifs et des finitions.</p> <p>Connaissance des logiciels de visualisation numérique pour créer des maquettes virtuelles de surfaces peintes.</p>

Profil professionnel n°8 : Charpentier

Profil professionnel No8	Nom : <i>Charpentier</i>
Code national	Profil professionnel du SFMQ

	NQF 3 (Certificat de qualification de charpentier.ière)
Description	<p>Le charpentier est l'ouvrier qualifié qui, conformément aux règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement, exécute de manière autonome les travaux suivants pour des constructions neuves ou existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - effectue des relevés dimensionnels, une évaluation de l'état du bâtiment et du support ; - rédige/complète un bordereau des bois et autres matériaux pour les structures à mettre en œuvre ; - sur base d'un plan d'exécution, prépare les bois et panneaux, les produits d'isolation/barrières d'étanchéité et les accessoires nécessaires à la fabrication et au montage ; - sur base d'un plan d'exécution, taille, trace et assemble en atelier et/ou sur chantier, manuellement ou à l'aide de machines à bois traditionnelles et numériques, les éléments de la charpente-structure bois, composés d'éléments préfabriqués et le plus souvent pré-assemblés ; - participe à l'organisation de la sécurité collective et individuelle sur le chantier ; - participe à l'approvisionnement du chantier en matériaux et à l'installation des machines et équipements spécifiques ; - sur base d'un plan d'implantation, effectue la mise en place et le montage final des structures réalisées sur site ou en atelier ; - renforce/ transforme et répare des éléments de structure avec ou sans démontage.
Compétences de base	<p>Principales activités professionnelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation des activités de construction et de montage 2. Utiliser le stock des matériaux en atelier 3. Organiser le poste de travail en atelier 4. Effectuer des opérations de transformation du bois pour charpente 5. Assembler les éléments de structure 6. (Dés-)Installer le chantier de montage d'une charpente 7. Mettre en place les éléments de charpente 8. Renforcer, transformer et restaurer les éléments charpente <p>Exigences transversales</p> <p>Sécurité/hygiène (...)</p> <p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les fluides et l'énergie de manière efficace et rationnelle - Utiliser les machines et les outils de manière efficace et rationnelle - Respecter les exigences acoustiques - Prendre des mesures de prévention et de protection contre le bruit

	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les émissions de poussières - Trier, stocker et éliminer les déchets conformément aux lois, règlements et recommandations en vigueur - Assurer la protection contre la nocivité de certains matériaux et substances - Identifier les produits dangereux, toxiques ou inflammables - Appliquer les exigences techniques visant à accroître la performance énergétique des bâtiments (PEB) - Assurer la mise en œuvre des matériaux permettant de répondre aux exigences PEB. <p>Gestion du temps (...)</p> <p>Ergonomie (...)</p>
Compétences optionnelles	N/A
Mise à niveau des compétences	<p>Connaissance des techniques de conception et de construction d'enveloppes de bâtiments efficaces sur le plan énergétique. Possibilité d'intégrer des dispositifs d'économie d'énergie dans les structures en bois, tels que des systèmes de protection solaire ou de ventilation naturelle.</p> <p>Compréhension de l'approvisionnement en bois durable et des systèmes de certification.</p> <p>Familiarité avec les outils de mesure numériques pour des relevés dimensionnels précis.</p> <p>Connaissance des plateformes de collaboration numérique pour une communication et une coordination efficaces.</p>

Profil professionnel n°9 : Constructeur-monteur de bâtiment en structure bois

No9 Profil professionnel	Nom : <i>Constructeur monteur de bâtiment en structure bois</i>
Code national	SFMQ Profil professionnel NQF 3 (Certificat d'apprentissage de constructeur.rice-monteur.euse de bâtiments en structure bois)
Description	<p>Le constructeur-monteur de bâtiment en structure bois est l'ouvrier qualifié qui, conformément aux règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement, réalise de manière autonome les travaux suivants pour des constructions neuves ou existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - effectue des relevés dimensionnels, une évaluation de l'état du bâtiment et du support ; - établit une commande de fabrication (rédige un bordereau des bois) pour les structures à mettre en œuvre ; - sur base d'un plan d'exécution, sélectionne tant le bois que les panneaux, les produits d'isolation/ barrières d'étanchéité et les accessoires nécessaires à la fabrication et au montage ;

	<ul style="list-style-type: none"> - sur base d'un plan d'exécution, fabrique et assemble, en atelier ou sur site, manuellement ou à l'aide de machines à bois traditionnelles et numériques, les éléments structurels portants et l'ensemble des éléments non-portants (structures) de bâtiment en bois ou en matériaux composites, composés d'éléments préfabriqués et le plus souvent pré assemblés; - participe à l'organisation de la sécurité collective et individuelle sur le chantier ; - participe à l'approvisionnement du chantier en matériaux et à l'installation de machines et d'équipements spécifiques ; - sur base d'un plan d'implantation, effectue la mise en place et le montage final des structures réalisées sur site ou en atelier. - Peut être amené à poser des revêtements extérieurs en bois ou en matériaux composites.
Compétences de base	<p>Principales activités professionnelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation les activités de construction et de montage 2. Utiliser le stock des matériaux en atelier 3. Organiser le poste de travail en atelier 4. Effectuer des opérations de transformation du bois pour les bâtiments à structure en bois 5. Fabriquer les éléments structurels portants en atelier ou sur chantier 6. (Dés-)installer le chantier de montage d'un bâtiment en structure bois 7. Mettre en place les éléments structurels portants sur chantier 8. Mettre en place les parements extérieurs menuisés. <p>Exigences transversales Sécurité/hygiène (...) Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les fluides et l'énergie de manière efficace et rationnelle - Utiliser les machines et les outils de manière efficace et rationnelle - Respecter les exigences acoustiques - Prendre des mesures de prévention et de protection contre le bruit - Limiter les émissions de poussières - Trier, stocker et éliminer les déchets conformément aux lois, règlements et recommandations en vigueur - Assurer la protection contre la nocivité de certains matériaux et substances - Identifier les produits dangereux, toxiques ou inflammables - Appliquer les exigences techniques visant à accroître la performance énergétique des bâtiments (PEB) - Assurer la mise en œuvre des matériaux permettant de répondre aux exigences PEB.

	Gestion du temps (...) Ergonomie (...)
Compétences optionnelles	N/A
Mise à niveau des compétences	<p>Connaissance des matériaux et des techniques d'isolation permettant d'obtenir une performance énergétique élevée dans les structures en bois.</p> <p>Capacité à intégrer des systèmes d'énergie renouvelable dans les bâtiments en bois.</p> <p>Familiarité avec les pratiques d'approvisionnement en bois durable et les certifications de la chaîne de contrôle.</p> <p>Connaissance des stratégies de réduction des déchets de bois et des possibilités de recyclage.</p> <p>Compréhension des outils numériques de gestion de projet pour une coordination efficace des projets de construction en bois.</p>

Profil professionnel n°10 : Menuisier d'intérieur

No10 Profil professionnel	Nom : <i>Menuisier d'intérieur</i>
Code national	SFMQ Profil professionnel NQF 3 (Certificat d'apprentissage de menuisier.ère d'intérieur)
Description	<p>Le menuisier d'intérieur est l'ouvrier qualifié qui, conformément aux règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement, exécute de manière autonome les travaux suivants pour des constructions neuves ou existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - effectue des relevés dimensionnels, évalue l'état du support et établit un ordre de fabrication pour les portes intérieures, les lambris, les faux plafonds, les plinthes, les escaliers et les divers accessoires d'intérieur ; - sur la base d'un plan d'exécution, sélectionne les matériaux en bois et les matériaux composites (panneaux, etc.), ainsi que la quincaillerie et les matériaux), ainsi que la quincaillerie et les matériaux ; - sur base d'un plan d'exécution, fabrique et assemble à l'unité ou en petite série, manuellement ou à l'aide de machines à bois traditionnelles et numériques, des boiseries/pièces de bois destinées à la menuiserie intérieure ; - participe à l'organisation de la sécurité collective et individuelle sur le chantier ; - participe à l'approvisionnement du chantier en matériaux et à l'installation des machines et engins et des équipements spécifiques ; - sur base d'un plan d'implantation, effectue le

	<p>positionnement, le montage et la fixation des éléments réalisés en atelier ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - ajuste des éléments/composants sur des structures en bois (isolation, calorifugeage, étanchéité, vitrage, etc.) ; - réalise des opérations de décoration et de finition (à préciser) sur des structures/parties en bois destinées à la menuiserie intérieure.
Compétences de base	<p>Principales activités professionnelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préparer les activités de construction et de montage 2. Utiliser le stock des matériaux en atelier 3. Organiser le poste de travail en atelier 4. Effectuer les opérations de transformation du bois de menuiserie intérieure 5. Assembler et équiper les éléments de menuiserie intérieure 6. (Dés)installer le chantier de menuiserie intérieure 7. Placer les menuiseries intérieures <p>Exigences transversales</p> <p>Sécurité/hygiène (...)</p> <p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les fluides et l'énergie de manière efficace et rationnelle - Utiliser les machines et les outils de manière efficace et rationnelle - Respecter les exigences en matière de bruit - Prendre des mesures de prévention et de protection contre le bruit - Limiter les émissions de poussières - Trier, stocker et éliminer les déchets conformément aux lois, réglementations et recommandations en vigueur. - Assurer la protection de l'environnement - Assurer la protection contre la nocivité de certains matériaux et substances - Identifier les produits dangereux, toxiques ou inflammables - Assurer la traçabilité des produits - Appliquer les exigences techniques pour augmenter la performance énergétique des bâtiments (PEB) - Assurer la mise en œuvre des matériaux pour répondre aux exigences PEB. <p>Gestion du temps</p> <p>(...)</p> <p>Ergonomie</p> <p>(...)</p>
Compétences optionnelles	N/A
Mise à niveau des compétences	<p>Capacité à mettre en œuvre des techniques d'économie d'énergie lors de l'installation</p> <p>Connaissance de l'approvisionnement durable et de l'utilisation de bois recyclé et de matériaux composites</p> <p>Capacité à réutiliser des éléments de menuiserie intérieure</p>

Maîtrise de l'utilisation des outils numériques pour les relevés dimensionnels et les ordres de fabrication
Connaissance des logiciels de conception assistée par ordinateur (DAO) pour la planification de la menuiserie intérieure

Profil professionnel n°11 : Menuisier d'extérieur

No11 Profil professionnel	Nom : <i>Menuisier d'extérieur</i>
Code national	SFMQ Profil professionnel NQF 3 (Certificat d'apprentissage de menuisier.ère d'extérieur)
Description	<p>Le menuisier extérieur est l'ouvrier qualifié qui, conformément aux règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement, exécute de manière autonome les travaux suivants pour des constructions neuves ou existantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- effectue des relevés dimensionnels sur chantier et établit une commande de fabrication pour toutes les menuiseries extérieures en bois, aluminium, PVC (exemples : portes, fenêtres, volets, portails, stores, clôtures, portes de garage, façades menuisées, vérandas, mobilier extérieur, etc.) ;- sur base d'un plan d'exécution, choisit tant le bois que les panneaux, ainsi que la quincaillerie et les matériaux ;- sur base d'un plan d'exécution, fabrique et assemble à l'unité ou en petites séries, manuellement ou à l'aide de machines traditionnelles et numériques, des ouvrages/pièces en bois, en PVC et en aluminium des structures/pièces pour la menuiserie extérieure ;- participe à l'organisation de la sécurité collective et individuelle sur le chantier conformément au plan sécurité-hygiène-environnement ;- participe à l'approvisionnement du chantier en matériaux et à l'installation des machines et engins et des équipements spécifiques ;- démonte les menuiseries et vérifie l'état du support (dormant, embrasure, etc.);- sur base d'un plan d'implantation, effectue le positionnement, le montage et la fixation des éléments réalisés en atelier ;- réalise la pose d'éléments/composants sur des ouvrages en bois (isolation, étanchéité, vitrage) ;- contrôle le fonctionnement des accessoires mobiles, l'étanchéité ou l'isolation de l'ouvrage ;- pose et cale le vitrage sur un porteur ;- effectue le placement des parements extérieurs en bois ou matériaux composites ;- réalise les opérations de décoration et de finition sur les pièces/sous ensembles de menuiserie d'extérieur.

Compétences de base	Principales activités professionnelles 1. Préparer les activités de construction et de montage 2. Utiliser le stock des matériaux en atelier 3. Organiser le poste de travail en atelier 4. Effectuer des opérations de transformation du bois de menuiserie extérieure 5. Effectuer les opérations d'usinage des menuiseries extérieures en métal et matière synthétique 6. (Dés)installer le chantier de menuiserie extérieure 7. Assembler et équiper les éléments de menuiserie extérieure 8. Placer les éléments de menuiserie extérieure 9. Mettre en place les parements extérieurs menuisés. Exigences transversales Sécurité/hygiène (...) Environnement - Utiliser les fluides et l'énergie de manière efficace et rationnelle - Utiliser les machines et les outils de manière efficace et rationnelle - Respecter les exigences en matière acoustique - Prendre des mesures de prévention et de protection contre le bruit - Limiter les émissions de poussières - Trier, stocker et éliminer les déchets conformément aux lois, réglementations et recommandations en vigueur. - Assurer la protection contre la nocivité de certains matériaux et substances - Identifier les produits dangereux, toxiques ou inflammables - Assurer la traçabilité des produits - Appliquer les exigences techniques pour augmenter la performance énergétique des bâtiments (PEB) - Assurer la mise en œuvre des matériaux pour répondre aux exigences PEB. Gestion du temps (...) Ergonomie (...)
Compétences optionnelles	N/A
Mise à niveau des compétences	Connaissance des techniques d'isolation thermique des fenêtres, des portes et des façades Capacité à intégrer des dispositifs d'économie d'énergie dans les installations de menuiserie extérieure Connaissance des traitements de surface et des revêtements respectueux de l'environnement Capacité à réutiliser et à recycler les éléments de menuiserie extérieure Connaissance des machines à commande numérique par ordinateur (CNC) pour la production de menuiserie de précision

Profil professionnel n°12 : Installateur électricien résidentiel

No12 Profil professionnel	Nom : <i>Installateur électricien résidentiel</i>
Code national	Profil professionnel du SFMQ NQF 3 (Certificat d'apprentissage d'installateur.rice électricien.ne résidentiel.le)
Description	L'installateur électricien résidentiel place et raccorde les circuits électriques résidentiels. Il met l'installation en service et s'assure du fonctionnement correct de ses propres réalisations (installation résidentielle nouvelle ou existante).
Compétences de base	<p>Principales activités professionnelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place les conduits, canalisations électriques et les boîtiers d'une installation électrique encastrée et/ou apparente. 2. Placer et raccorder les équipements électriques 3. Mettre l'installation électrique en service <p>Exigences transversales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les équipements de protection collective et individuelle spécifiques au travail effectué. - Respecter les exigences du code du bien-être au travail - Respecter les règles générales pour les installations électriques - Respecter les règles ergonomiques de manutention - Trier et éliminer les déchets conformément à la réglementation en vigueur et aux règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement. - Utiliser les équipements et les matériaux de manière économique et écologique. - Se conformer à la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments (PEB). - Respecter le planning convenu
Compétences optionnelles	N/A
Mise à niveau des compétences	<p>Connaissance des systèmes d'éclairage à haut rendement énergétique et des technologies de contrôle</p> <p>Capacité à installer et à connecter des dispositifs d'économie d'énergie, tels que des thermostats intelligents</p> <p>Compréhension des pratiques de câblage économes en énergie et des techniques de gestion de la charge</p> <p>Capacité à identifier les possibilités de réutilisation du câblage et de l'infrastructure électrique existants</p> <p>Connaissance des méthodes d'élimination et de recyclage appropriées pour les déchets électriques</p> <p>Compétence en matière d'installation et d'intégration de systèmes domotiques numériques</p>

Connaissance des outils numériques de contrôle et de gestion de l'énergie

Contexte national en matière de construction

1. Contexte économique national

Dans le secteur belge de la construction, nous avons observé environ 8.621 postes vacants en 2020, répartis comme suit : 7.938 postes vacants dans le sous-secteur étroit de la construction et 683 dans le sous-secteur des activités immobilières. Cela représente respectivement une augmentation d'environ 2,6 % et 1,5 % par rapport aux niveaux de 2013².

En 2020, il y avait 7 938 postes vacants dans le sous-secteur belge de la construction étroite et 683 postes vacants dans le sous-secteur des activités immobilières. Cela représente une augmentation significative de 43,9 % et 209,9 %, respectivement, par rapport aux niveaux de 2013. Le taux d'emploi vacant dans les sous-secteurs de la construction au sens étroit et des activités immobilières est passé de 2,6 % et 1,5 % en 2013 à 3,7 % et 2,8 % en 2020, respectivement.

Selon l'Observatoire européen du secteur de la construction, le nombre d'étudiants inscrits dans les filières de l'ingénierie, de la fabrication et de la construction a augmenté de 17,3 % entre 2019 et 2021. Cependant, les pénuries de compétences restent une menace importante pour le secteur de la construction. En effet, nous estimons la pénurie à environ 20 000 travailleurs de la construction chaque année. À titre d'exemple, pour compenser le nombre croissant de travailleurs quittant la profession, nous évaluons le nombre de nouveaux recrutements à 24 900 en 2030.

La pénurie la plus importante concerne les professions hautement techniques, telles que les ingénieurs et les chefs de projet. Par ailleurs, notre secteur a également besoin de plâtriers, de plombiers, de maçons, de charpentiers et d'ouvriers de chantier.

La proportion d'étudiants inscrits dans l'enseignement et la formation professionnels en Belgique reste supérieure à la moyenne de l'UE. En revanche, la participation de la Belgique à l'enseignement et à la formation des adultes est inférieure à la moyenne de l'UE des 28. Les principaux obstacles cités à l'apprentissage des adultes sont le travail, la garde des enfants et les responsabilités familiales.

2. Contexte politique régional³

² Commission européenne, étude sur le secteur de la construction en Europe, 2021

³ La formation étant principalement une compétence régionale en Belgique, nous nous concentrerons dans cette partie sur le contexte bruxellois et wallon. En effet, la Flandre ne participe pas au projet Blueprint.

A. Bruxelles

L'accord-cadre sectoriel conclu entre les autorités exécutives régionales bruxelloises et les partenaires sociaux du secteur de la construction permet de formaliser et de renforcer les collaborations structurelles entre les partenaires publics et privés. L'objectif principal est de promouvoir l'emploi durable dans le secteur de la construction à Bruxelles. Construcity.brussels devient le Pôle Formation Emploi (PFE). Le rôle de Construcity.brussels est de :

- Guider et accompagner les stagiaires et les demandeurs d'emploi
- Créer un lien entre les entreprises de construction et l'enseignement
- Encourager la création d'emplois durables dans le secteur de la construction à Bruxelles.

À plus long terme, l'ambition de Construcity est d'offrir un service intégré à tous les groupes cibles et d'être le point de contact unique pour toute action ou demande concernant l'emploi ou la formation dans le secteur de la construction.

Rénovation est la stratégie régionale de Bruxelles pour la rénovation des bâtiments. L'objectif principal de cette stratégie est d'atteindre un niveau de performance énergétique moyen de 100kWh/m²/an pour tous les logements à Bruxelles d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, Buildcircular.brussels fournira une formation et un soutien aux entreprises de construction. L'objectif final est d'augmenter la qualité d'exécution des travaux énergétiques à Bruxelles et d'augmenter la qualité du travail vers une gestion circulaire, locale et sociale. Cette stratégie de rénovation devrait permettre de créer 8 000 emplois dans les années à venir.

B. Wallonie

En Wallonie, comme dans le reste du pays, le secteur de la construction connaît depuis plusieurs années une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Pour la Région wallonne, Constructiv, le fonds de représentation sectorielle, a identifié en 2022 plus de 67 métiers de la construction en tension, qui s'expliquent tous par un manque de candidats. Cependant, la situation de l'emploi wallon semble paradoxale au regard du chiffre de 200.000 demandeurs d'emploi en Région wallonne.

Déjà au cœur de la Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon, le secteur de la construction s'est vu attribuer un rôle décisif dans le plan de relance et de résilience après la crise de Covid-19 et les inondations de juillet 2021 en Wallonie.

Compte tenu des nombreux défis, notamment en matière de rénovation énergétique, de transition énergétique et d'infrastructures durables, la demande de main-d'œuvre dans le secteur devrait augmenter considérablement. Les entrepreneurs ont déjà compris que l'emploi et la formation seront leurs principales priorités pour les années à venir. Actuellement, le secteur de la construction au niveau wallon compte 6 000 à 7 000 emplois vacants, à pourvoir directement.

Pour répondre à cette urgence, plusieurs mesures ont été décidées par le gouvernement wallon en collaboration avec les partenaires sociaux de la construction en Wallonie, dont la Confédération Construction Wallonie.

Ainsi, le Forem et l'IFAPME (les 2 principaux opérateurs de l'emploi et de la formation en Région wallonne) ont lancé conjointement leur prime à la formation de 2.000 € pour tous les demandeurs d'emploi ou apprenants terminant avec succès une formation dans les métiers en pénurie des secteurs de la Construction/Bois/Electricité. Un "Passport Drive" a également été mis en place permettant aux deux institutions de prendre en charge les frais de cours et d'examens théoriques et pratiques du permis de conduire de leurs apprenants.

Par ailleurs, BoP@Wallonie, l'institution de coopération regroupant les partenaires sociaux wallons du secteur de la construction, collabore avec le Forem et l'IFAPME autour de plans d'action visant à intégrer davantage de jeunes et de demandeurs d'emploi dans la construction.

3. Environnement des entreprises

Pour atteindre l'objectif climatique, nous estimons qu'environ 45 946 travailleurs doivent être formés d'ici 2025, ce qui représente un coût de 55 milliards d'euros. En effet, la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux nécessite une main-d'œuvre suffisamment qualifiée. Pour relever ce défi, il est nécessaire, entre autres, de réformer la formation pour les emplois verts, mais surtout d'améliorer l'attractivité de notre secteur.

À cet égard, l'apprentissage tout au long de la vie, y compris la formation en alternance, implique le déploiement de concepts novateurs pour soutenir les citoyens, quel que soit leur statut.

4. Contexte régional de la formation

A. Bruxelles

À Bruxelles, diverses actions sont organisées pour les écoles. En effet, les écoles sont une cible clé pour relever le défi du renouvellement d'une main-d'œuvre âgée dans le secteur de la construction. Concrètement, l'objectif est d'intégrer les jeunes talents dans le secteur et de leur permettre d'acquérir de l'expérience grâce à des contacts avec des travailleurs très expérimentés, afin de contribuer à maintenir un niveau de compétence élevé dans le secteur.

En outre, pour faire face aux défis climatiques et sociétaux, le secteur de la construction à Bruxelles évolue rapidement : il crée de nombreuses opportunités de carrière pour tous les niveaux d'éducation. Dans ce cadre, des actions sont menées selon deux axes principaux :

- Renforcer les compétences en organisant des modules de formation complémentaires, principalement dans les domaines de la sécurité et de la construction durable
- Soutenir la qualité de la transition après l'obtention du diplôme

L'offre de formation du pilier sectoriel pour les demandeurs d'emploi dans la construction à Bruxelles est développée et variée. Bruxelles-Formation et le VDAB, en collaboration avec des partenaires de la construction, proposent des formations pour différents types de publics. Sans oublier les centres de formation professionnelle qui proposent également un large éventail de formations en alternance.

Les modules de formation développés ainsi que les outils pédagogiques mis à disposition sont principalement axés sur 3 axes :

- Sécurité et ergonomie
- Éco-construction et économie circulaire
- Évolution technologique

Ces modules visent à accroître l'employabilité des demandeurs d'emploi, des élèves et des étudiants en complétant l'offre de base. Avec la pandémie, des adaptations ont été apportées pour permettre aux demandeurs d'emploi de suivre certaines parties de leur formation en ligne. En ce qui concerne les formations des travailleurs, celles qui avaient été suspendues en 2020 ont repris depuis.

B. Wallonie

En Wallonie, la Confédération Construction a établi un partenariat avec le FOREM. L'objectif de ce partenariat est, d'une part, d'accroître la mobilisation et la formation des demandeurs d'emploi dans le secteur de la construction, notamment via les journées de l'emploi. D'autre part, ce partenariat vise également à soutenir la réforme des aides régionales à l'emploi et à la formation afin de renforcer leur impact sur le secteur. La Confédération Construction Wallonie a également établi un partenariat avec l'IFAPME dans le but de promouvoir et de stimuler les formations liées au travail en tant que domaine d'excellence.

La Confédération Construction Wallonie est également en dialogue constant avec différents acteurs du secteur de l'enseignement afin d'améliorer l'attraction de profils de haut niveau, la promotion de programmes d'études qualifiants et l'amélioration de l'image de notre secteur par le biais d'initiatives telles que *Building heroes*.

Comme indiqué précédemment, l'image du secteur de la construction est l'un des principaux défis à relever dans les années à venir. Diverses initiatives ont été mises en place, principalement sur les réseaux sociaux. Ces initiatives s'attaquent aux stéréotypes existants sur le secteur de la construction.

Les transitions technologiques, numériques et environnementales du secteur de la construction sont rapides. De nombreuses initiatives ont également été mises en place dans ce contexte pour améliorer régulièrement les compétences des travailleurs déjà employés par le secteur.

Profils professionnels émergents

1. Exemple du “Technicien-coordonateur en rénovation énergétique” (IFAPME)

Dans cette section, nous décrivons une nouvelle offre de formation IFAPME pour le métier de “**Technicien-coordonateur en rénovation énergétique**”, qui sera mise en place dans le réseau IFAPME à partir de l'année scolaire 2022-2023.

Contexte

Depuis quelques années, l'isolation est devenue la priorité de nombreux ménages et/ou institutions préoccupés par la hausse des prix de l'énergie. Le défi de la transition écologique ne peut être relevé que grâce à un taux élevé de rénovation des bâtiments, ce qui nécessite le savoir-faire des professionnels de l'isolation, une filière porteuse, mais malheureusement encore peu valorisée.

L'ambition de la Wallonie à l'horizon 2050 est d'isoler correctement les bâtiments résidentiels existants, de les rendre plus efficaces et de faire en sorte que leur performance énergétique atteigne le niveau A. Cet objectif ne pourra être atteint, compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre, qu'en renforçant la formation dans ce type de filière.

Compte tenu des enjeux énergétiques impliquant de facto des métiers en pénurie nécessaires à la transition écologique wallonne, le pouvoir politique a souhaité développer une nouvelle offre de formation vers ces filières indispensables.

Face aux défis économiques, sociétaux et environnementaux, l'IFAPME, comme d'autres opérateurs de formation, a pris depuis plusieurs années plusieurs initiatives pour adapter son offre de formation dans le but de répondre aux besoins en compétences du secteur de la construction, voire de les anticiper.

Les apprenants, les demandeurs d'emploi et les travailleurs sont donc formés à l'utilisation de nouveaux matériaux, produits et systèmes de construction liés à la performance énergétique des bâtiments.

Par exemple, depuis 2009, l'IFAPME a intégré les compétences transversales liées à la performance énergétique des bâtiments (PEB) dans ses programmes de formation et la plupart des formateurs ont été sensibilisés et formés à ces nouvelles techniques.

Parallèlement, une nouvelle offre de formations liées à la thématique a été développée, comme les formations de Ventiliste, Conseiller domotique et smart home, Métreur-deviseur à orientation PEB, ...

A la rentrée 2022-2023, la nouvelle formation “Technicien-coordonateur en rénovation énergétique” sera proposée dans plusieurs centres de formation du réseau IFAPME (Les Isnes, Dinant et Libramont).

Public cible

Cette formation s'adresse spécifiquement aux personnes déjà actives dans le secteur de la construction et qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences techniques et réglementaires pour s'adapter à l'important marché de la rénovation énergétique.

Le métier de "Technicien-coordonateur en rénovation énergétique" est un "nouveau métier". Par "nouveau métier", nous entendons des "compétences additionnelles" par rapport à des profils existants tels que l'architecte, l'ingénieur, l'entrepreneur, le chef de chantier, etc.

Compétences

Les compétences attendues pour cette formation sont les suivantes :

- Réaliser l'examen physique du bâtiment : les apprenants apprendront à analyser la typologie du bâtiment à partir des documents techniques afin de déterminer les techniques de construction utilisées, à identifier les usages du bâtiment en tenant compte du contexte climatique et géographique afin de déterminer les meilleures options de rénovation énergétique, à réaliser des mesures de consommation d'énergie avec des outils agréés afin de qualifier et de quantifier les désordres énergétiques ;
- Élaborer le diagnostic énergétique : les apprenants développeront les compétences nécessaires pour analyser les besoins du client afin de les intégrer dans la préparation du bilan énergétique, pour compiler toutes les informations techniques et réglementaires afin d'établir le bilan thermique, pour rendre au client le bilan énergétique qui présente les arguments techniques des solutions proposées ;
- Construire la proposition de rénovation énergétique : les apprenants apprendront à évaluer la faisabilité technique du projet de rénovation énergétique, à identifier les solutions techniques adaptées au type de bâtiment, compte tenu des réglementations en vigueur et des exigences du client, afin de définir les matériaux et les techniques de mise en œuvre.
- Présenter la proposition de rénovation énergétique : dans le cadre de cette formation, les apprenants renforceront leurs connaissances afin de présenter à votre hiérarchie ou au maître d'œuvre le projet détaillé de rénovation énergétique, en précisant les solutions, les matériaux choisis, les coûts et les conditions de mise en œuvre ;
- Réception et contrôle de la fin du projet : les apprenants apprendront à contrôler la conformité du résultat du projet, en fonction des spécifications et des besoins exprimés, à effectuer la facturation et à expliquer le suivi nécessaire au chef de projet.

Programme

La formation est organisée sur une année et comprend 256 heures.

MODULES DE FORMATION	NOMBRE D'HEURES
Sensibilisation à la rénovation énergétique	4
Introduction à la construction durable	4
Examen physique du bâtiment :	44
• <i>Bases de la thermique du bâtiment</i>	<i>22</i>

• <i>Etat des lieux des bâtiments</i>	22
Élaboration du diagnostic énergétique :	76
• <i>Techniques d'isolation, y compris travaux pratiques</i>	30
• <i>Techniques des fluides, y compris travaux pratiques</i>	30
• <i>Environnement numérique</i>	8
• <i>Économie de la rénovation énergétique</i>	8
Élaboration du projet de rénovation énergétique	16
Présentation de la proposition de rénovation énergétique	12
Réception et contrôle de fin de chantier	16
Ateliers collaboratifs - Applications pratiques	20
Gestion de projet	24
Communication - principes généraux	20
Suivi du travail de fin d'études	20
TOTAL	256

Synopsis

En raison des différences régionales, le contexte belge de l'enseignement et de la formation professionnels est très complexe. Le présent rapport s'est concentré sur la situation en Belgique francophone.

Les nouveaux développements en matière de numérique, d'efficacité énergétique et d'économie circulaire sont au cœur des préoccupations du secteur belge de la construction et des opérateurs de formation (par exemple, le nouveau profil de technicien en rénovation énergétique développé par l'IFAPME). La formation continue peut également être un moyen d'améliorer et d'actualiser les compétences des professionnels du secteur de la construction.

Dans un système de formation en alternance où le nombre d'heures de cours est limité, il est difficile d'actualiser les profils professionnels et de formation en ajoutant de nouvelles compétences, car cela implique de faire des choix et de réduire (ou de supprimer) les heures allouées à d'autres compétences dans le référentiel (ce qui peut expliquer l'absence de compétences optionnelles dans les profils).